



**APAJH**

**APAJH**  
Alpes de Haute Provence

*au service de la personne en situation de handicap*

# Projet

# Associatif

Présenté au conseil d'administration du 24 mai 2012

Adopté par l'assemblée générale du 16 juin 2012

**Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés  
des Alpes de Haute Provence**

1 Avenue du Parc – 04160 Château-Arnoux -  
Tél : 04 92 64 44 11 - Fax : 04 92 64 96 16  
[secretariat.assoc@apajh04.asso.fr](mailto:secretariat.assoc@apajh04.asso.fr) - <http://apajh04.free.fr>

Affiliée à la Fédération des APAJH reconnue d'utilité publique  
- Siret 314 271 677 0028 - APE 8899 B

# Une évolution portée par nos valeurs

Née en 1974 de la volonté de quelques militants principalement issus du monde enseignant et du monde médical, militants désireux à la fois de trouver des solutions pour des enfants jusqu'alors appelés « handicapés » ou « inadaptés » et de faire évoluer le regard de la société sur le handicap, l'APAJH 04 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) s'appuie, depuis sa création, sur les valeurs républicaines de laïcité, de citoyenneté, de primauté et d'absolu respect de la personne.

Avec d'autres et au sein de la Fédération nationale des APAJH, l'APAJH 04 a réussi à infléchir la vision de la société et parfois celle du législateur sur un certain nombre de sujets notamment :

- droit à la scolarisation,
- droit à la formation et à l'insertion professionnelle,
- concept de situation de handicap,
- droit à compensation,
- place de la personne au centre du dispositif,
- évolution des structures,
- fluidité des parcours,
- démarche qualité,
- bientraitance ...

Mais en ce début de XXIème siècle, les chantiers, les problèmes restent nombreux, beaucoup d'interrogations voire d'inquiétudes se font jour :

- avancée en âge,
- situation de dépendance,
- prise en compte effective du projet de vie,
- handicaps nouveaux ou rares,
- détricotage de la loi de 2005 sur l'égalité des chances,
- Révision Générale des politiques publiques (RGPP)
- mise en place, dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) , des ARS.(Agences Régionales de Santé)
- Modification du mode de gouvernance, CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), ...

Notre association se doit donc d'évoluer, d'envisager d'autres approches afin de répondre au mieux aux nouveaux questionnements, aux évolutions de la société et de la législation.

Pour cela, elle entend, plus que jamais, s'appuyer sur ses valeurs fondatrices.

Dans un monde de plus en plus individualisé, segmenté, violent parfois, la laïcité est le ciment indispensable au respect du vivre ensemble, au respect de l'autre, de ses convictions philosophiques, politiques, morales ou religieuses.

La laïcité c'est aussi la reconnaissance du caractère universel et positif de la différence dans toute réalité humaine et sociale, le respect de la distinction entre sphère publique et privée pour les personnes en situation de handicap mais aussi pour les familles, les adhérents, les militants et les professionnels, comme d'ailleurs pour toute la société.

La personne en situation de handicap est avant tout une personne, membre à part entière du corps social, actrice de la société dans laquelle elle évolue, dans laquelle elle a sa place, à laquelle elle apporte sa richesse et sa diversité. C'est un citoyen à égalité de droits et de devoirs et qui doit bénéficier des accompagnements nécessaires pour les exercer.

C'est à la personne en situation de handicap de définir, tout au long de sa vie, son projet de vie, de participer aussi activement que possible à sa construction, à sa réalisation.

Le projet de vie, qui s'inscrit naturellement (ou normalement) dans une trajectoire familiale, permet à la personne, dans le respect de sa dignité, de faire part de ses attentes, ses besoins et ses aspirations. Il doit lui offrir la possibilité d'inscrire sa demande dans un cadre élargi, afin que la réponse de la société soit la plus adaptée possible à la situation individuelle et aux attentes de la personne dans le respect de son choix de vie.

Le projet de vie recouvre tous les domaines de la vie : éducation, formation, vie professionnelle, logement, lieu de vie, parcours médical, outils d'accompagnement, appuis techniques, accessibilité, possibilité de se déplacer en veillant à la continuité des déplacements, vie sociale, loisirs, culture, et même vie personnelle, affective.....

Ce projet doit être évolutif et proposer à la personne les moyens d'accompagnement souples et diversifiés susceptibles d'apporter une compensation à son handicap.

L'outil institutionnel doit être au service de la personne ( quelle soit en situation de handicap, de dépendance ou sous protection judiciaire) et doit s'adapter à ses besoins à tous les âges de la vie et dans tous les secteurs, car c'est bien à la société de s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire de viser à son inclusion.

Etablir ou rétablir la personne en sa qualité de citoyen est le fil conducteur de l'action de l'APAJH 04.

Il s'agit de contribuer à la construction d'une société inclusive, tout au long de la vie, qui tient compte des besoins de chacun.

C'est la société juste, équitable et solidaire pour laquelle l'APAJH 04 milite.

## Notre identité

L'APAJH 04 est une association loi de 1901, membre de la Fédération nationale des APAJH, reconnue d'utilité publique.

C'est une association « tous âges, tous handicaps », à la fois représentative des personnes en situation de handicap ou de dépendance, de leurs familles et gestionnaire d'établissements d'accueil ou d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Elle a pour objectif :

- de représenter et défendre les personnes en situation de handicap ou de dépendance
- de les accompagner
- d'écouter, de prendre en compte les besoins, de proposer des solutions
- de mobiliser, de fédérer toutes les énergies
- de communiquer et de faire pression sur les décideurs.

Elle entend pouvoir élargir son champ d'action : handicaps nouveaux ou rares, l'avancée en âge, la dépendance, le social. A ce titre elle met en place le service mandataire de protection des adultes vulnérables, le service de délégués aux prestations familiales.

Militer à l'APAJH est un choix citoyen. Il n'est pas nécessaire d'être touché directement ou indirectement. Pour l'APAJH, la solidarité se fonde sur la fraternité républicaine qui prend en compte les besoins particuliers de chacun. C'est pourquoi l'APAJH n'est pas spécifiquement une association de parents, même s'ils doivent y occuper une place importante et nécessaire. Elle est résolument une collectivité de citoyens bénévoles, désireux d'œuvrer dans l'intérêt des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'APAJH O4 est fortement attachée à l'animation et à la transparence de sa vie associative ainsi qu'à l'indispensable articulation entre l'expression de la volonté associative, de ses orientations, de son éthique et la vie des établissements et services dont elle assure la gestion. Entité juridiquement autonome, elle définit clairement dans sa gouvernance associative les responsabilités, les délégations de pouvoir des administrateurs et des personnels.

La formation des militants, leur participation aux instances de la vie associative (assemblées générales, conseils d'administration, bureaux, secrétariats), leur implication dans les différents comités de pilotage, commissions, conseils de la vie sociale, groupes d'expression attestent de la vitalité de la vie associative, de la volonté d'instaurer un lien actif entre l'association, les établissements et services, les personnes en situation de handicap accueillies ou accompagnées.

Le siège administratif doit permettre, dans le cadre de la politique associative, la mise en synergie, la mutualisation des établissements et services pour une meilleure efficacité au service des usagers.

L'APAJH O4 affirme l'intérêt d'avoir, au plus près des personnes accueillies ou accompagnées, des personnels compétents qui partagent ses valeurs. Ainsi, elle est particulièrement vigilante quant à la qualification professionnelle, à la formation, à l'évolution professionnelle, aux conditions de travail des salariés. Elle est attachée au bon fonctionnement des instances représentatives de ces derniers.

Engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité qui interroge aussi bien les militants que les personnels et qui, au-delà des aspects techniques, doit s'appuyer sur une culture associative, l'APAJH O4, attachée à la recherche de solutions innovantes, expérimentales, se doit de faciliter les évolutions. Elle est particulièrement attentive à la parole, aux demandes, au regard porté par les personnes accueillies ou accompagnées.

Formation continue, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, séminaires de réflexion, participation à des études ou à des colloques doivent permettre ces évolutions.

Par ailleurs, l'APAJH 04 a la volonté d'accompagner de façon active les établissements et services dans les démarches d'évaluation interne et externe définies par la réglementation.

Elle milite, au sein des instances représentatives des employeurs de notre secteur d'activité, pour proposer, au service des usagers, des personnels qualifiés avec des carrières professionnelles reconnues.

## L' APAJH 04 et la fédération des APAJH

L'APAJH 04 fait partie de la Fédération nationale des APAJH.

Dans le cadre d'une gouvernance associative adaptée, les liens de la Fédération des APAJH avec les associations départementales sont des liens d'adhésion et de co-responsabilité.

Les associations départementales sont chacune membre adhérent constitutif de l'APAJH et juridiquement autonomes.

A ce titre, elles font leurs projets généraux, les principes d'action et les orientations politiques de la Fédération.

Au travers de conventions de partenariat, telles que définies par son règlement intérieur, la Fédération peut apporter son soutien aux associations départementales afin qu'elles puissent répondre de façon pertinente aux demandes de l'ARS, à leurs appels à projet .

La réorganisation administrative en cours dans notre pays et en particulier dans notre secteur médico-social, MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) , rôle des Conseils Généraux, création des ARS, appels à projets, tarifications, (DDCSPP Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ... impose que soient précisés :

- Les différents niveaux d'intervention et de collaboration de notre organisation.
- La représentation de l'association départementale au niveau régional,
- La coopération et la collaboration interdépartementales, la mutualisation , les regroupements associatifs

La Fédération constituée en tête de réseau ( la tête de réseau collecte, centralise, analyse les données, les réflexions qui remontent des établissements, des associations départementales, des pouvoirs publics, des différents acteurs du secteur dans le but de les réinjecter sous la forme la plus appropriée ) organise et propose des formations, des outils et des fonctions support (démarche d'amélioration continue, référentiel qualité, recueil des bonnes pratiques, appui juridique, système d'information...) accessibles à tous.

Elle mutualise et valorise le travail des associations, leur apporte son expertise, au travers notamment des 4 pôles de réflexion et d'action :

- ♦ Enfance, Jeunesse, Scolarité
- ♦ Grande Dépendance
- ♦ Vie Professionnelle
- ♦ Vie Sociale



## Agir sur l' environnement actuel...

Alors que la mise en place des ARS minimise la spécificité du secteur du handicap et fait passer une logique purement comptable avant la réalité des besoins des personnes en situation de handicap ou de dépendance, alors que l'arrivée du secteur marchand à but lucratif constitue, à terme une menace pour ces dernières, alors que l'évolution des mentalités demeure une nécessité, l'APAJH 04 n'entend pas se contenter de gérer l'existant ni s'accommoder de cette situation.

Elle s'attachera à faire émerger les besoins des personnes en situation de handicap ou de dépendance et à les faire prendre en compte par les pouvoirs publics. Elle restera à l'écoute, elle proposera des projets, elle apportera des réponses.

Elle agira au sein de la Fédération des APAJH en confrontant et en apportant son expérience, sa connaissance du terrain, ses analyses dans le cadre des différentes commissions fédérales, des conseils de région, des conférences de territoire.

Elle continuera d'agir pour faire évoluer le point de vue du législateur avec des interventions :

- auprès des pouvoirs publics,
- à l'ARS, à la conférence de territoire de l'ARS, à la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie), au PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie), au PRS (Projet Régional de Santé),
- auprès des services préfectoraux, à la DDCSPP,
- au CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées)
- à l'inspection académique pour le droit à la scolarisation,
- auprès du Conseil Général, au schéma départemental
- dans les commissions départementales et municipales d'accessibilité.

Elle agira pour un droit à l'accompagnement visant tous les publics de notre champ d'action, quelles que soient les difficultés qu'ils présentent ou les situations dans lesquelles ils évoluent, comme elle l'a fait pour l'IME (Institut Médico Educatif), l'ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif Pédagogique), le Pôle expérimental des Lavandes, le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile), l'Entreprise adaptée Lou Jas, l'EEAP (Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés), le service judiciaire à la protection des majeurs, le service de délégué aux prestations familiales.

Elle continuera à proposer, même si on lui oppose un manque de financement, des projets répondants à des besoins : un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) pour les scléroses en plaques et les accidents vasculaires cérébraux, un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), une solution pour les jeunes polyhandicapés « âgés » de l'EEAP Tony Lainé, un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés) pour les déficients visuels du département, un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), un SESSADpro, un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ...

Elle s'attachera à définir et à mettre en œuvre des pratiques innovantes en ayant un questionnement permanent sur la satisfaction des personnes en situation de handicap, la qualité des prestations fournies, l'efficacité de l'action, en étant attentive aux méthodes nouvelles, aux progrès techniques permettant de favoriser le développement et l'autonomie des personnes accueillies ou accompagnées.

Parce qu'elle n'est pas la seule à intervenir dans le domaine du handicap, l'APAJH continuera, comme elle l'a toujours fait, à travailler avec les différents acteurs de ce secteur afin d'échanger, de communiquer, de mutualiser chaque fois que possible, d'être force de proposition et de pression auprès des décideurs. C'est le sens de son action au sein des divers comités d'entente handicap.

## Vers une société inclusive...

A l'heure où le secteur médico-social traverse une crise aiguë, l'APAJH O4 affirme ses valeurs au travers de son projet associatif.

Nous assistons aujourd'hui à la montée en puissance d'ARS aux exigences de plus en plus brutales, à la mise en place d'appels à projets dans des conditions de concurrence déséquilibrée entre le secteur marchand et notre secteur associatif, à la remise en cause de la qualité de nos missions d'accompagnement et au détricotage systématique de la loi du 11 février 2005.

Face à ces contraintes fortes, l'APAJH revendique la primauté de la personne : pleine citoyenneté, développement de l'autonomie, globalité de l'accompagnement, respect de la dignité et un engagement laïque et solidaire.

Elle s'appuie, pour ce faire, sur la solidarité nationale, sur l'économie sociale et s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement et de développement durable.

La Certification ISO 9001 de l'EA « Lou Jas », la mutualisation des moyens, la recherche de partenariats, l'attention particulière portée à la formation, que ce soit celle des jeunes, des salariés ou des administrateurs, la recherche d'économies d'énergie, l'éducation du consommateur au sein des établissements, la recherche de solutions de proximité montrent la volonté de l'APAJH O4 de s'inscrire dans les volets économique, social, environnemental du développement durable.

Elle se donne pour objectif d'être un acteur référent dans le secteur de l'enfance et de la scolarisation, dans celui de la vie sociale et professionnelle et dans celui des personnes âgées.

Afin d'être en capacité de représenter les personnes en situation de handicap et leur famille, elle siège :

- dans les instances de l'ARS, de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- aux conseils de surveillance des hôpitaux, dans la commission hospitalisation psychiatrique,
- à l'URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes et œuvres privés sanitaires et sociaux),

- au CISS (Comité Interassociatif Sur la Santé) PACA,
- au CREAM (Centre inter-Régional d'Etude, d'Action et d'Information)
- à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées),
- à l'AIRE (Association des ITEP et de leurs Réseaux).
- au Comité d'entente handicap 04,
- dans les CCAS ( Commissions Communales d'Action Sociale),

Depuis les années 70, l'intégration est une valeur forte de l'APAJH. Mais l'intégration n'est qu'une étape dont nous ne pouvons nous satisfaire. Aujourd'hui, notre nouvelle ambition est d'évoluer de l'intégration vers une société inclusive. Il nous faut construire un monde où chaque personne quelle que soit sa fragilité et sa différence trouve naturellement sa place. L'inclusion est une exigence forte.

L'APAJH 04 entend contribuer à édifier une société inclusive. Elle rappelle la charte des 10 propositions APAJH pour l'intégration républicaine.

Elle milite pour une scolarisation, pour une formation initiale et continue qui permette à chaque personne d'exploiter au mieux ses potentialités, qui lui permette un véritable accès à la vie professionnelle.

Elle milite pour la création de structures correspondant aux besoins des personnes en situation de handicap et pour une réelle fluidité des parcours.

Elle travaille en collaboration avec des associations médico-sociales, sociales, sportives et culturelles : handisport, avec tourisme et handicap, RESODYS ...

Elle travaille à l'élaboration d'un schéma départemental d'accès au logement et aux transports.

Elle travaille avec l' APAJH 13 pour mettre sur pied un foyer pour les étudiants en situation de handicap.

Cette notion d'inclusion conduit à un changement en profondeur du regard et de l'attitude de la société vis à vis de la personne en situation de handicap ou de dépendance. Il s'agit d'appliquer notre philosophie :

« Banaliser la place du handicap dans une société où chacun peut trouver sa place dans le respect de la dignité ».

Une société qui inclut tous les siens, qui propose des adaptations aux besoins de chacun, c'est la nouvelle vision utopique que l'APAJH ambitionne de mettre en œuvre.